

## GRAND CONSEIL

# Résolution contre l'antenne prévue au Mont-Tendre

**Le Grand Conseil** vaudois a accepté une résolution urgente de Raphaël Mahaim (Verts). Elle invite le Conseil d'Etat à demander aux autorités fédérales un moratoire sur la réalisation d'une antenne de 25 mètres au sommet du Mont-Tendre.

Acceptée par 79 oui contre 47 non, la résolution a été déposée par des députés de tous bords politiques. Beaucoup se sont indignés de la façon dont la procédure a été menée. Le Département fédéral de la défense a annoncé il y a dix jours ce projet d'implantation «top secret», excluant toute possibilité de recours.

Le public a été mis devant le fait accompli, a relevé Raphaël Mahaim. Les communes ont été informées le 21 mai de travaux devant commencer début juin. Au niveau juridique, la Cour de droit public et administratif du canton a accordé hier l'effet suspensif suite à un recours des associations environnementales, a annoncé le député. Il s'agit maintenant d'intervenir au niveau politique. La commune de Montricher a donné un accord de

principe en 2006. Mais elle n'a plus été consultée sur l'emplacement de l'antenne, a déclaré son syndic, le radical Michel Desmeules.

**C'est surtout la procédure** qui est scandaleuse et inacceptable, selon le Vert'libéral Jacques-André Haury, qui a déclaré ne pas avoir d'opposition de principe aux antennes, tout comme le libéral Jean-Marie Surer. Le socialiste Nicolas Rochat a souligné que le site est protégé par son appartenance à l'Inventaire fédéral du paysage.

Pour le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, ce débat était une perte de temps. Il s'agit d'une antenne pour la sécurité publique. Un relais pour Skyguide doit être sur un sommet et non au fond des gorges de l'Orbe. Comme au Mont-Pèlerin, l'antenne sera bientôt un but pour les courses d'école, a-t-il relevé.

Le groupe des Verts a déposé hier un autre texte sur le sujet. L'interpellation demande des explications détaillées au Conseil d'Etat sur cette affaire.